

## 61 - Equipements Solaires Thermiques - Subventions

**Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur :** La politique de développement durable portée par la Ville de Besançon vers les citoyens s'est caractérisée par l'attribution de subventions pour l'installation d'un chauffe-eau solaire ou d'un système solaire combiné.

Ce dispositif présente un intérêt particulier auprès des Bisontins qui désirent s'engager dans une action environnementale et économique.

### Rappel du dispositif :

#### Développement de la filière solaire thermique :

Conformément aux délibérations du 6 avril 2006 et du 22 mars 2007, l'attribution d'une subvention est accordée à tout propriétaire ou bailleur (public ou privé) dépositaire d'un projet de mise en oeuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques

Le dispositif proposé permet d'accorder une aide de 300 € ou 400 € par logement, suivant conditions de ressources.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder :

- une aide de 300 € à M. LECOMTE Vincent qui a installé 5,2 m<sup>2</sup> de capteurs solaires lui permettant d'assurer une partie de la production d'eau chaude sanitaire au 28 chemin du Fort de Chaudanne,
- une aide de 9 200 € à la SAIEM B Logement qui a installé 37 m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques lui permettant d'assurer une partie de la production d'eau chaude sanitaire pour les 23 logements de l'Orée du Parc, 3 rue Francis Wey.

La dépense sera prélevée :

- sur la ligne de crédit 204.93.204172.003613.30900 pour l'aide à la SAIEMB Logement,
- sur la ligne de crédit 204.93.20422.003613.30900 pour l'aide aux particuliers.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de subventions pour l'installation d'équipements solaires thermiques de :

- 300 € à M. LECOMTE Vincent,
- 9 200 € à la SAIEMB Logement.

**«M. LE MAIRE :** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme POISSENOT, M. SCHAUSS, Mme THIEBAUT et M. BODIN (2) n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2016.